ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de <u>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</u>

La Présidente de SIVOS d Ormes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DIARD Christelle, adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	4	01/06/ 2025Favorable

<u>Total promouvables: 1</u> Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1 <u>Total promus : 1</u> Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

- Article 2: La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr
- Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Ferrières Haut Clocher, le 13 juin 2025 La Présidente,

> Place de la Mairie 27190 Ferrières-Haut-Clocher Tél.: 02 32 24 96 24

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

La Présidente de SIVOS d Ormes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme GOMEZ Magali , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/06/ 2025Favorable
Mme FEAU Valerie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/06/ 2025Favorable
Mme LEMOINE Véronique, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	3	01/06/ 2025Favorable

<u>Total promouvables: 3</u> Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 3 Total promus: 3 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 3

- Article 2: La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr
- Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Ferrières Haut Clocher, le 13 juin 2025

La Présidente,

behoe

SIVOS D'ORMES

Place de la Mairie 27190 Ferrières-Haut-Clocher

Tél.: 02 32 24 96 24